UN TERRITOIRE FACE À 3 RISQUES D'INONDATION

Les 21 communes du territoire des petits côtiers toulonnais sont soumises à trois types d'inondation liés à la géographie et au climat méditerranéen :

- l'inondation par débordement de cours d'eau,
- l'inondation par ruissellement,
- l'inondation par submersion marine.

Le territoire du PAPI PCT

Chacun a un rôle à jouer dans sa mise en sécurité, dans celle de ses proches et de ses biens pour participer à un territoire plus résilient face aux risques d'inondation.

LE PAPI PETITS CÔTIERS TOULONNAIS, UN PROGRAMME COMMUN POUR AGIR ENSEMBLE FACE AUX INONDATIONS

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations des Petits Côtiers Toulonnais (PAPI) est **un programme d'actions pluriannuel, concerté, solidaire et financier.**

Élaboré conjointement par les 21 communes, il comporte différentes actions destinées à mieux gérer le risque inondation, comme des études pour mieux connaître les risques, des travaux d'aménagement de protection, des outils de prévision des aléas (caméras de surveillance des cours d'eau, capteurs de mesure des débits), des outils de prévention des risques…

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

LE PAPI : TÉLÉCHARGER LA PLAQUETTE

GUIDE DE RECOMMANDATIONS : HABITER EN ZONE INONDABLE

Faites réaliser GRATUITEMENT le diagnostic de vulnérabilité de votre logement : papitpm@metropoletpm.fr

Toutes les informations sur

https://metropoletpm.fr/service/article/protegez-habitation

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

La Provence, territoire d'excellence !

Sud Sainte Baume COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Groupement L'agence Mars - Maison régionale de l'eau. © Pastor / TPM - Impression : SIRA - Ne pas jeter sur la voie publique.

PAPI des Petits Côtiers Toulonnais
PRÉVENTION DES INONDATIONS

ENSEMBLE, FACE AUX RISQUES INONDATION

GUIDE DU CITOYEN

PRÉVENTION DES INONDATIONS

BANDOL • LE BEAUSSET • LA CADIÈRE D'AZUR • CARQUEIRANNE • LE CASTELLET
LA CRAU • ÉVENOS • LA FARLÈDE • LA GARDE • HYÈRES • OLLIOULES • LE PRADET
LE REVEST-LES-EAUX • SAINT-MANDRIER-SUR-MER • SANARY-SUR-MER • LA-SEYNE-SUR-MER
SIGNES • SIX-FOURS-LES-PLAGES • SOLLIÈS-VILLE • TOULON • LA VALETTE-DU-VAR

1- PRÉVENTION AVANT L'INONDATION

JE M'INFORME

- **Je me localise par rapport au risque** en visionnant les zones inondables sur "Quels risques dans ma commune ?", https://www.var.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-naturels-et-technologiques, ou sur le site de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var : ccivar.lizmap.com

- **Je consulte le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** de ma commune sur le site de la mairie.

- **Je télécharge deux applications gratuites indispensables :**

  VIGIE RISQUES, l'application de prévention des risques spécifiques à la Métropole TPM.

  My PREDICT, l'application de prévision météorologique.

JE ME PRÉPARE

- **Je réduis ma vulnérabilité et celle des mes proches en mettant en place mon Plan Familial de Mise en Sûreté (POMSE)** https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/mon-plan-familial-de-mise-en-surete
  - > j'établis notre procédure familiale à suivre en cas de crise et fixe notre plan d'évacuation.
  - > je regroupe les affaires indispensables en cas de crise.
- **Je réduis la vulnérabilité de mes biens (habitat / entreprise)**
  - > en réalisant un diagnostic et en suivant ses recommandations.
  - > pour bénéficier d'un diagnostic gratuit de la vulnérabilité de mon habitation, contacter papitpm@metropoletpm.fr
  - > je suis les recommandations du diagnostic et je réalise les travaux de réduction de vulnérabilité préconisés.
- **Je m'inscris à TéléAlerte F24 gratuitement,** système d'alerte par SMS pour être informé en cas de risques. J'en fais la demande auprès de ma commune ou je m'inscris directement sur la page web de ma ville, dédiée à cette thématique ou la page générique https://www.acces-gedicom.com/Subscriptions/index.jsp?CustId=568
  Les 12 communes de la Métropole bénéficient de ce service.

2- ACTION PENDANT L'INONDATION

J'AGIS DE FAÇON RESPONSABLE

- **Je m'informe :** radio (poste à piles) et autres médias pour connaître l'évolution de la situation.
- **Je ne téléphone pas,** je libère les lignes pour les secours.

- **Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école,** ils sont en sécurité.
- **Je ne sors pas de chez moi,** si j'y suis en sécurité.
- **Je ne descends pas au sous-sol** pour récupérer des biens matériels.
- **Je me réfugie dans les étages** pour attendre les secours avec eau potable, radio à piles, lampe de poche, vêtements chauds, médicaments personnels, papiers d'identité.
- **Si je suis en extérieur,** je m'abrite dans un bâtiment ou je me mets en hauteur et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre.

- **Je coupe les alimentations** en électricité et en gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion.
- **Je laisse ouvertes les issues à commande électrique** à utiliser en cas d'évacuation (portail électrique, volets roulants…).

3- GESTION APRÈS L'INONDATION

J'ORGANISE LE RETOUR À LA NORMALE

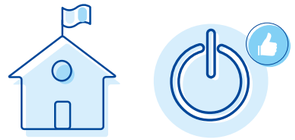

- **J'évalue les dommages** et je prends contact avec ma mairie pour déclarer les sinistres.

- **J'attends l'autorisation** des autorités compétentes avant de réutiliser les réseaux d'eau et d'électricité.
- **Je prends les mesures adéquates** avec les compagnies d'assurance pour la déclaration du sinistre et obtenir la réparation des dommages.

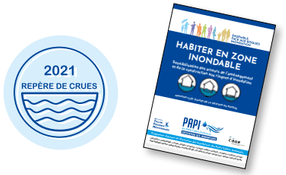

- **Je fais réaliser** des travaux de remise en état après accord de mon assurance et j'en profite pour améliorer la résilience. Consultez le dépliant "Habiter en zone inondable".
- **Je remets à jour** mon plan particulier de sécurité.
- **Je maintiens la mémoire du risque :** repère de crue, trace de niveau de l'eau atteint : https://www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr